

Les bombardiers à long rayon d'action capables de frapper l'Amérique du Nord figurent dans les importants arsenaux subsistants, mais ils sont beaucoup moins menaçants aujourd'hui. En revanche, la prolifération des technologies d'utilisation des missiles de croisière pourrait à l'avenir mettre en cause la sécurité nord-américaine. D'autre part, les activités aériennes non militaires liées au trafic de drogues et autres opérations illégales restent préoccupantes. Pour ce qui concerne le continent, l'accord aérien signé récemment intensifiera le trafic aérien quotidien en direction et à partir de notre espace aérien ainsi que dans ses limites. Cet accord qui ouvre entièrement nos deux territoires aux services aériens transfrontières, exigera une coordination renforcée entre nos systèmes nationaux de surveillance et de contrôle de l'espace aérien et leurs éléments militaires.

Au vu des circonstances actuelles, les représentants de nos deux pays, lors de leurs récentes consultations, ont défini les tâches voulues pour assurer la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et examiné l'opportunité de coopérer en vue de leur exécution. L'examen a confirmé que la coopération binationale permet de renforcer la défense aérospatiale de notre continent, et qu'elle constitue un outil qui a démontré sa souplesse et son utilité lorsqu'il s'agit de poursuivre des objectifs et des intérêts communs. Il y a lieu que nos gouvernements actualisent leur accord de coopération à cet égard, de manière qu'il puisse répondre aux impératifs de leur défense mutuelle dans la situation géostratégique présente et à venir.

Compte tenu de ce qui précède, les missions futures du NORAD devront surtout viser à assurer :

- a) l'alerte aérospatiale pour l'Amérique du Nord; et
- b) le contrôle aérospatial pour l'Amérique du Nord.

Il est entendu qu'assurer l'« alerte aérospatiale » consiste actuellement à surveiller les objets artificiels dans l'espace et à détecter toute attaque contre l'Amérique du Nord, à la caractériser et à donner l'alerte, qu'il s'agisse d'aéronefs, de missiles ou de véhicules spatiaux, en appliquant les arrangements de soutien mutuel conclus avec d'autres commandements. Une partie importante de l'alerte aérospatiale continuera à comporter la surveillance des activités aérospatiales dans le monde et les développements connexes. Il est entendu qu'assurer le « contrôle aérospatial » consiste actuellement à surveiller et à contrôler les espaces aériens du Canada et des États-Unis. L'expansion de la coopération sous d'autres aspects des missions susmentionnées sera examinée et cette coopération pourra évoluer si les deux pays en conviennent. Les deux gouvernements s'engagent à tenir des consultations complètes et sérieuses sur la coopération en matière de défense aérospatiale lorsque l'une ou l'autre partie en fera la demande.